

Madame Christie MORREALE

LA VICE-PRÉSIDENTE  
MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION,  
DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE,  
DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES

A destination des Accueils de jour établis en Wallonie et soutenus par un Relais social et/ou par le Département Action sociale du SPW Intérieur et Action sociale

**Concerne : Appel à projets – Accueils de jour wallons**

Mesdames, Messieurs,

L'accueil de jour des personnes sans-abri, mal-logées ou isolées et en situation de vulnérabilité représente un dispositif particulièrement essentiel pour répondre aux besoins élémentaires de ce public fragilisé. Ce dispositif s'inscrit pleinement dans la lutte contre le sans-abrisme qui constitue une des priorités du Gouvernement wallon ; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle une stratégie concertée de sortie du sans-abrisme est en construction.

A ce jour, aucun cadre légal n'est spécifiquement consacré à l'accueil de jour pourtant identifié comme un axe de travail soumis à la coordination des Relais sociaux, même si plusieurs services sont déjà actifs.

Consciente de la nécessité de soutenir un tel dispositif, j'ai, depuis l'entame de cette législature, exprimé ma volonté d'élaborer des dispositions décrétales et réglementaires dédiées à ce secteur.

Début 2020, la crise sanitaire s'est imposée à nous et le contexte difficile et inédit que nous traversons depuis plus d'un an a démontré, d'autant plus, tout l'intérêt d'accueillir en journée ces personnes errantes, isolées, démunies et en souffrance.

L'objectif premier de ce dispositif est de pouvoir leur réserver un espace d'accueil pour se poser, se reposer, s'alimenter ou encore assurer ses soins d'hygiène en veillant entre-autres aux besoins spécifiques du public féminin.

Cet espace d'accueil est aussi l'occasion de tisser du lien et de nouer une relation de confiance avec les travailleurs en présence. Ce lien peut être la prémisse d'une démarche vers un processus d'insertion sociale. Un accompagnement individualisé des personnes accueillies doit donc aussi pouvoir être assuré et cet accueil doit être intégré au sein d'un large réseau comme offre complémentaire.

En effet, il nous faut garantir une vie digne à chacune et chacun et améliorer les conditions sociales et de santé de tout individu pour construire une société que l'on veut inclusive.

En janvier dernier, le groupe de travail mis en place pour élaborer ce cadre légal s'est de nouveau réuni pour poursuivre ses travaux. Dans l'intervalle, puisque ce type de démarche est un processus de longue haleine, j'ai obtenu, dès 2021, des moyens additionnels pour soutenir le secteur de l'accueil de jour.

J'ai dès lors pris la décision de lancer un appel à projets pour soutenir différents opérateurs situés sur le territoire wallon qui assurent déjà en journée un accueil aux personnes en situation de grande vulnérabilité, dans une phase expérimentale.

Ce soutien financier sera l'occasion de renforcer l'encadrement et d'ajuster le fonctionnement de la structure, de façon, qu'à terme, les projets pilotes soutenus dans ce cadre soient dans les conditions pour introduire une demande d'agrément.

Les moyens libérés, en l'occurrence, un minimum de 30.000 euros pour un an (l'année calendrier 2021) et par projet, devront être affectés principalement à des frais de personnel (un travailleur social ou assimilé) et, au besoin, à des frais de fonctionnement et d'investissement plafonnés à 20% du montant total de la subvention. Ces moyens pourront être reconduits.

Le formulaire de candidature est annexé à la présente. Ce formulaire reprend notamment les coordonnées et informations utiles de l'organisation candidate, le type de services offerts, le fonctionnement du service en termes d'horaires, de capacité d'accueil, les partenariats en place et les besoins du territoire.

Un seul dossier sera soumis par lieu d'accueil.

L'enveloppe sera répartie en fonction des limites de crédits disponibles, du nombre de candidatures recevables réceptionnées, du respect des conditions fixées en termes de services offerts, d'ouverture du service, d'accessibilité et des besoins identifiés sur le territoire. Les projets dont les actions renforcent l'accessibilité du public féminin seront valorisés.

**Plus précisément, des conditions d'éligibilité relatives à cet appel à projets ont été établies.**

**1) Les opérateurs auxquels le présent appel est ouvert sont les suivants :**

- les accueils de jour établis en Wallonie et soutenus par un Relais social et/ou par le Département Action sociale du SPW Intérieur et Action sociale.

**2) Les conditions spécifiques sont les suivantes :**

a) les accueils de jour doivent être ouverts au public au minimum 20 heures par semaine (dont 4 heures peuvent être consacrées aux suivis individuels en présence des bénéficiaires), avec un minimum de 4 jours par semaine pendant 44 semaines sur l'année 2021.

b) ils doivent permettre aux bénéficiaires d'avoir accès aux services suivants (directement proposés en interne ou, à défaut, via des partenariats formalisés) :

- un espace d'accueil ;
- des sanitaires (wc, douche, lavabo), en veillant entre-autres aux besoins spécifiques du public féminin;
- une laverie ;
- une consigne ou un local sécurisé ;
- un téléphone ;
- un espace d'accueil nécessaire aux entretiens privés et aux consultations individuelles.

- c) les services d'accueil de jour, par leur spécificité et leur complémentarité seront partenaires d'un large réseau au sein duquel des professionnels de la santé mentale, des assuétudes, des victimes de violence et des migrants sont notamment représentés.
- d) le principe d'inconditionnalité de l'accueil est d'application.
- e) un suivi individuel des bénéficiaires sera proposé.

Si vous êtes intéressés par cet appel à projets, veuillez remplir le formulaire annexé, accompagné d'un budget et le renvoyer **au plus tard le 19 avril 2021 à minuit**, UNIQUEMENT PAR VOIE ELECTRONIQUE, à l'adresse suivante : [aha.social@spw.wallonie.be](mailto:aha.social@spw.wallonie.be) .

Un accusé de réception vous sera envoyé et la suite utile vous sera communiquée dans les meilleurs délais.

Enfin, je profite encore du présent courrier pour vous remercier, vous et vos équipes, pour le travail que vous réalisez au quotidien, afin de rencontrer les besoins et les attentes des personnes en situation de vulnérabilité.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**Christie MORREALE**